



Numéro de l'acte	2022-110-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

### QUESTION N°2022-110

#### URBANISME : CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION F-1467

##### RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

---

#### Le conseil municipal,

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-53, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement

**Considérant** que la parcelle cadastrée section F-1467, située entre le 13 et le 15 rue de Strasbourg, d'une contenance de 83 m<sup>2</sup>, est un terrain nu appartenant à la Commune d'Arques mais est occupée et entretenue par les propriétaires du bien situé 15 rue de Strasbourg, cadastré section F-1337, appartenant à Madame et Monsieur Alwin BILL

**Considérant** que, par courrier en date du 28 juin 2022, Madame et Monsieur Alwin BILL manifestaient leur intérêt pour acquérir cette parcelle

**Considérant** l'avis des domaines en date du 28 septembre 2022 portant la valeur domaniale de la parcelle cadastrée section F-1467 à 830 €

**Considérant** l'avis favorable de Madame et Monsieur Alwin BILL pour acquérir la parcelle cadastrée section F-1467 à un montant de 830 €

#### Après avoir entendu son rapporteur,

**ARTICLE 1 : CEDE** la parcelle cadastrée section F-1467, d'une contenance de 83 m<sup>2</sup>, sise rue de Strasbourg, à Madame et Monsieur Alwin BILL, au montant de 830 € (huit cent trente euros)

**ARTICLE 2 : DIT** que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs

**ARTICLE 3 : CONFIE** la rédaction de l'acte authentique à Maître Anne-Sophie MASSET, Place Roger Salengro à Arques

**ARTICLE 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents

**ARTICLE 5 : INSCRIT** cette recette au budget 2022

**ARTICLE 6 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

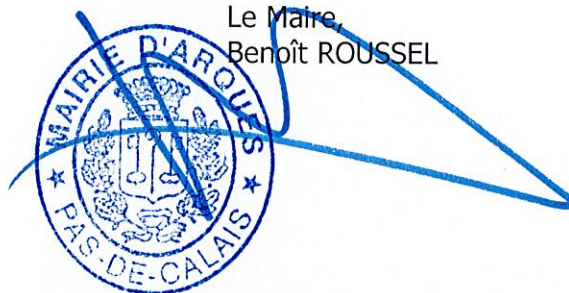
- Votes favorables           **21**
- Votes défavorables       **0**
- Abstentions                 **0**

Fait à ARQUES  
Le 14 décembre 2022

La secrétaire de séance,  
Stéphanie BODDAERT



Le Maire,  
Benoît ROUSSEL





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

**Affiché le 16 décembre 2022**

L'An Deux Mille Vingt Deux le Treize Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept décembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Chloé KOCLEGA – Alexandrina DA SILVA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 18 présents
- 3 absents non excusés
- 5 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

**Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.**